



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Calendrier de réforme de la formation d'audioprothésiste

Question écrite n° 16703

Texte de la question

M. François Gernigon interroge M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention, sur les projets de réforme de la formation en audioprothèse. Les audioprothésistes doivent avoir une formation adaptée aux besoins d'aujourd'hui, qui ont beaucoup évolué. Cette interrogation s'inscrit dans le contexte des avancées réalisées par le dispositif « 100 % santé », qui n'ont cependant pas dissipé les interrogations du secteur sur la nécessité d'une modernisation de la formation. Ce besoin de modernisation est d'autant plus pressant que le programme de formation n'a pas connu de mise à jour significative depuis le décret n° 2001-620 du 10 juillet 2001, qui avait alors augmenté la durée de la formation à trois ans. Le secteur de l'audioprothèse, ainsi que les professionnels qui y œuvrent, attendent avec impatience la réingénierie de cette formation, sous l'égide de la DGESIP (direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle) et de la DGOS (direction générale de l'offre de soin). En pleine période de discussions entre les ministères de la santé et de l'enseignement supérieur, il cherche à savoir quel est le calendrier envisagé pour la mise en œuvre de cette réforme vitale pour le secteur dans le cadre de son universitarisation.

Données clés

Auteur : [M. François Gernigon](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (1^{re} circonscription) - Horizons et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16703

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Santé et prévention](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 avril 2024](#), page 2545

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)